



Comité Syndical du 6 mars 2024

Synthèse des travaux





Il a été débattu du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024. Les opérations envisagées pour l'année à venir confirment une nouvelle fois l'engagement fort du Syndicat aux côtés de ses collectivités adhérentes et du territoire.

Sur le budget général, malgré les augmentations tarifaires intervenues lors du renouvellement des derniers marchés de travaux, les enveloppes financières consacrées aux travaux d'électrification (4,7 M€ HT) et aux travaux de voirie (6 M€ HT) seront maintenues. Les principales opérations menées en 2024 porteront sur :

- ✓ l'acquisition du futur Siège social du Syndicat (actuel hôtel consulaire de la CCI de la Lozère);
- ✓ la création d'une société d'économie mixte pour accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable d'envergure en Lozère;
- ✓ la construction d'un nouveau réseau de chaleur par le SDEE, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Pour le budget Voies et Réseaux, le Syndicat maintiendra ses soutiens à la rénovation de l'éclairage public et l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement. Afin de renforcer la connaissance des réseaux dont il assure la gestion, le SDEE se dotera en 2024 d'un nouveau SIG (Système d'Information Géographique) mutualisé.

S'agissant du volet **déchets**, les économies générées sur l'année 2023 par la nouvelle organisation pour la collecte et le tri des déchets recyclables permettront de réduire les contributions appelées auprès des structures lozériennes à compétence collecte, et de minorer l'incidence de l'augmentation des taxes applicables aux quantités de déchets enfouies sur l'installation de stockage de Rédoundel (TGAP + nouvelle taxe communale). Les principaux projets du service Environnement pour l'année 2024 concerneront:

- √ le lancement d'une étude départementale sur les biodéchets et le recrutement d'un(e) Technicien(ne) chargé(e) de mission prévention et biodéchets;
- ✓ la mise en place, en étroite collaboration avec les EPCI de collecte adhérents du Syndicat, de la nouvelle filière pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment en déchèteries (REP PMCB);
- ✓ la poursuite de la rénovation et de l'optimisation du process de traitement des ordures ménagères de Rédoundel ;
- ✓ la mise en service du casier amiante sur le site de Rédoundel.

En matière de transition énergétique, les actions du Syndicat seront elles aussi confortées, avec la poursuite de l'accompagnement des collectivités lozériennes à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), à l'installation de centrales photovoltaïques en toiture ou en ombrières dans un objectif d'autoconsommation individuelle ou collective, et à la mise en œuvre d'équipements de production de chaleur renouvelable (bois-énergie, géothermie ou solaire thermique, pour des projets publics mais également privés). Une nouvelle centrale photovoltaïque en toiture est également en projet sur le site de Rédoundel.

Enfin, le budget IRVE verra se concrétiser le déploiement de nouvelles bornes de recharge, dans la continuité de la validation du schéma directeur à l'automne 2023, avec plusieurs superchargeurs 150 kW (Ispagnac, Langogne, Mende, Peyre en Aubrac, Pont de Montvert – Sud Mont Lozère) mais aussi des bornes accélérées (Bel Air Val d'Ance, Cassagnas, Gorges du Tarn Causses,) pour venir compléter le maillage existant et répondre à une augmentation régulière de l'utilisation de ce service public de recharge, intégré au réseau régional Révéo.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Tarifs 2024 des prestations Éclairage Public

Pour tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement et de personnel, il a été décidé d'appliquer une actualisation des tarifs 2024 des prestations Éclairage Public avec une majoration de 2%.



















AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Tarifs 2024 des prestations Eau et Assainissement

Pour tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement et de personnel, il a été décidé d'appliquer une actualisation des tarifs 2024 des prestations Eau et Assainissement avec une majoration de 2%, à l'exception des prestations de télégestion, qui bénéficient d'un gel des tarifs grâce à l'augmentation continue du nombre d'adhérents du service qui permet une mutualisation des coûts.



ENVIRONNEMENT

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Tarifs 2024 des prestations Environnement

Concernant la grille tarifaire applicable aux prestations Environnement, il a été décidé d'appliquer la formule de révision qui conduit, au 1er janvier 2024, à une diminution des prix de 1.12% par rapport aux tarifs 2023.

L'actualisation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a pour sa part été effectuée conformément à l'augmentation du taux en vigueur, passé au 1er janvier 2024 à **59 €/tonne**, contre 52 € en 2023. Le Syndicat devra également, à compter du 1^{er} janvier 2024, appliquer la **nouvelle taxe communale** instituée au profit des communes de Badaroux, du Born et de Chastel-Nouvel, et fixée à 1,50 €/tonne de déchets enfouis sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Rédoundel.

Enfin, compte tenu des résultats financiers de la collecte sélective des recyclables au titre de l'année 2023, suite à la reprise en régie des prestations de collecte de ces déchets et au renouvellement du marché de tri des emballages ménagers, il a été décidé de procéder au reversement des économies réalisées, au travers d'une dotation forfaitaire exceptionnelle de 1 € par habitant, qui sera déduite des premières factures 2024. Les projections 2024 étant stables, une diminution de 1 € par habitant du montant unitaire de la part fixe "collecte sélective" appelée auprès des EPCI à compétence Collecte a également été validée dans la grille tarifaire 2024, en complément de la révision des prix.

Signature du contrat avec l'organisme coordonnateur OCAB pour la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle filière PMCB, il a été décidé d'approuver le contrat relatif à la prise en charge de ces déchets, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, avec l'organisme coordonnateur OCA Bâtiment et pour la période 2024-2027. OCA Bâtiment regroupe les quatre éco-organismes agréés pour la gestion de cette filière (Ecomaison, Ecominéro, Valdelia et Valobat), et a en charge :



- √ d'assurer la coordination entre les éco-organismes agréés ;
- √ d'assurer un service de guichet unique pour les collectivités ;
- √ de proposer des solutions facilitatrices aux professionnels du bâtiment, notamment par l'élaboration de consignes de tri communes et harmonisées, la mise à disposition d'une cartographie des points de collecte;
- ✓ de proposer aux particuliers une cartographie leur permettant de trouver facilement un point de collecte.



Ce nouveau contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières des déchets de PMCB pouvant être pris en charge par les éco-organismes précités, ainsi que les soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi, de la communication et de l'accueil des professionnels.

Cette nouvelle filière sera progressivement déployée sur l'ensemble des déchèteries lozériennes, en partenariat et en concertation avec les EPCI à compétence Collecte gestionnaires des déchèteries.

















Signature des contrats de reprise Option Filière dans le cadre de la REP Emballages ménagers pour la période 2024-2029

Dans le prolongement des lettres d'intention signées fin 2023 avec les repreneurs actuels, partenaires du Syndicat pour la reprise en option "Filière" des matériaux recyclables collectés dans le cadre de la REP Emballages ménagers, il a été décidé d'autoriser le Président à signer les contrats type de reprise avec les repreneurs désignés ci-après :

- ✓ **O-I France** pour les emballages en Verre, avec les conditions particulières relatives au transport jusqu'au centre de traitement;
- ✓ ArcelorMittal France pour les emballages Acier issus de la collecte séparée ;
- ✓ Regeal Affimet pour les emballages Aluminium rigides issus de la collecte séparée ou des OMr;
- ✓ PreZeroPyral pour les emballages Aluminium souples issus de la collecte séparée;
- ✓ Revipac pour les emballages en Carton issus de la collecte séparée et/ou des déchèteries, ainsi que pour les Briques alimentaires;
- √ Valorplast pour les emballages en Plastique (hors flux développement, exclusivité de reprise de l'éco-organisme

Ces contrats de reprise option "Filière" sont conclus pour une durée de 6 ans, soit pour la période 2024-2029. Enfin, une consultation sera prochainement lancée pour la reprise spécifique des emballages Acier issus d'OMr.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Développement d'une centrale photovoltaïque en toitures du Centre départemental de traitement des déchets de Rédoundel

Afin de renforcer son implication dans les actions de transition énergétique, le SDEE souhaite déployer sur deux toitures du Centre départemental de traitement des déchets de Rédoundel une centrale photovoltaïque d'une puissance avoisinant les 500 kWc.

Ce projet viendra compléter la centrale photovoltaïque au sol déjà présente sur le site et permettra d'accroître la part d'électricité renouvelable produite sur le territoire, mais également de renforcer l'expertise du Syndicat en matière de déploiement de centrales photovoltaïques, tout en favorisant sa résilience vis-à-vis des fluctuations des marchés de l'énergie, dans une logique d'autoconsommation de l'énergie produite localement.

Suite aux résultats positifs de l'étude d'opportunité récemment réalisée, une consultation sera prochainement lancée afin de rechercher un maître d'œuvre pour la conception et le suivi de l'exécution des travaux de cette nouvelle centrale.



ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire pour l'acquisition du futur Siège social

Afin de financer l'acquisition et la rénovation du futur Siège social du Syndicat (actuel hôtel consulaire de la CCI de la Lozère), il a été décidé de souscrire un emprunt bancaire de 1 250 000 € sur une durée de 25 ans.















